DÉFENSE DU MANDEMENT

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

1837

DEFENSE DU MANDEMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

EN DATE DU 24 OCTOBRE 1837.

D'après les diatribes auxquelles se sont livrés dernièrement les journaux soi-disant patriotes contre la religion et ses ministres, on pouvait croire qu'ils s'élèveraient contre le *Mandement* de l'Evêque de Montréal, qui ne leur laisse aucun faux-fuyant, aucune échappatoire, pour soutenir leurs principes d'anarchie, et continuer en même temps à se dire catholiques. L'Évêque ne s'est pas amusé à combattre les rêves métaphysiques de l'Adresse des *Fils de la Liberté*, ni la *Déclaration des six comtés confédérés*, qui ne renferment que des avancés sans preuves, aussi faciles à nier qu'à affirmer : mais il a montré en peu de mots à son peuple qu'il n'est permis en conscience à aucun catholique de se révolter contre le gouvernement établi en ce pays ; que ce n'est pas là sa simple opinion particulière, mais aussi le jugement du St. Siége, joint à celui de tout le corps épiscopal répandu dans l'univers ; et que ce jugement est fondé sur la parole de Dieu, telle qu'entendue et interprétée par l'Église enseignante. D'où resulte cette conclusion rigoureuse contre messieurs les agitateurs : ou cessez de vous dire catholiques, ou renoncez aux maximes de révolte contre le gouvernement civil, que vous avez déjà commencé à mettre à exécution—Par là du moins, vous ne tromperez plus vos compatriotes moins instruits, à qui plusieurs ont fait accroire qu'il s'agissait de combattre pour notre religion contre les Anglais ; et vous ne feindrez plus d'appartenir à une religion dont la plupart d'entre vous avaient déjà abandonné les pratiques les plus distinctives, avant de vous séparer de la doctrine de l'évêque et de son clergé. Car vous ne sauriez avoir de communion avec l'église catholique que par

votre évêque, uni de doctrines avec le Siége Apostolique, et par lui avec les évêques orthodoxes répandus sur toute la terre. Si donc vous rejetez leurs enseignemens, vous n'êtes pas dans l'église; vous n'êtes plus au nombre de ses enfans.

Les radicaux ont senti que ce coup serait mortel à leur parti, à cause des sentiments religieux, profondément enracinés dans les cœurs de la masse du peuple : c'est pour cela qu'ils ont cherché à le démoraliser, et à lui rendre sa religion odieuse, en lui inspirant du mépris pour ses prêtres. Ils ont traité de *momeries* ses pratiques et son culte : ils ont prêté des motifs intéressés et sordides aux ministres de la religion, quand ils les ont vu prêcher à leurs ouailles l'obéissance à la loi, que les brouillons avaient dessein de renverser. Les prêtres avaient assez montré leur amour pour la patrie, par l'encouragement constant qu'ils avaient donné à l'éducation, par leurs aumônes abondantes versées dans le sein des pauvres, par tous les genres d'établissemens utiles qu'ils ont faits ou soutenus à la gloire de leur pays, pour que les révolutionnaires mêmes aient été souvent forcés de leur rendre justice sur tous ces points. Mais la suite a prouvé qu'ils n'agissaient ainsi que pour flatter le clergé, dans l'espoir de le gagner à leur parti, en se donnant eux-mêmes pour des hommes religieux.

Cependant il fallait bien du moins avoir l'air de répondre au *Mandement*; et comme on ne pouvait essayer même à effleurer sa doctrine, fondée sur l'écriture et la tradition perpétuelle de l'église, on a tâché de donner le change au peuple en lui insinuant que la question de la fidélité ou de la révolte ne regarde pas le clergé; que les principes de politique ne tombent point sous le domaine de la religion; que les pasteurs n'aiment pas leurs ouailles, puisqu'ils ne s'unissent pas à elles dans ce qu'on appelle la cause commune. Quoi! ces questions ne regardent pas le clergé? Est-ce que les prêtres doivent être des ilotes dans leur propre pays? est-ce qu'ils ne forment pas un corps éclairé, capable de donner une opinion pour le moins aussi sensée que celle de la plupart des hommes qui conduisent les masses? est-ce qu'un curé, dans sa

paroisse, n'est pas ordinairement plus en état, par ses connaissances, de raisonner judicieusement sur les matières politiques, que la plupart des Notaires, des Médecins ou des Marchands de campagne ? Où est donc cette prétendue liberté de penser, de parler, d'imprimer, que vous vantez si souvent, mais que vous ne voulez que pour vous seuls ? Mais, comment ose-t-on dire, que ce qui fait dans la politique la base de la société, ne concerne pas la morale, et la plus haute morale ? Ne voit-on pas évidemment que, comme la morale, qui n'a d'autre fondement solide que la religion, règle les devoirs mutuels des époux, des parens envers leurs enfans, et des enfans envers leurs parens, des maîtres à l'égard de leurs serviteurs, et des serviteurs à l'égard de leurs maîtres ; ainsi doit-elle également prescrire les obligations réciproques des autorités politiques avec leurs sujets, bien plus importantes pour le bonheur général de la société civile, que les devoirs relatifs de quelques particuliers entr'eux ? Quel père s'est jamais plaint que son curé se mêlât des affaires de son ménage et de sa famille, parce qu'il obligeait son fils à l'obéissance envers ses parens ? Mais, sans de longs raisonnemens, la question est décidée par le fait. L'écriture sainte, expliquée par tous les pères de l'église, a prescrit tres au long les devoirs des sujets à l'égard de leur gouvernement ; elle a défendu la révolte, sous quelque prétexte que ce soit, contre la puissance établie. Or Dieu, l'auteur de nos livres sacrés, savait apparemment ce qui est de sa compétence et de sa juridiction : donc nier la doctrine enseignée dans le *Mandement*, d'après les textes les plus clairs de la parole de Dieu, c'est renoncer, je ne dis pas au catholicisme, mais encore au christianisme, puisque c'est rejeter la sainte écriture.

Les prêtres, dit-on, ne sont pas attachés à leur troupeau, lorsqu'ils le contrarient dans ses mesures, ou plutôt dans les attentats de ses meneurs contre le gouvernement.—Eh ! c'est précisément en cela qu'ils lui montrent un attachement sans bornes, puisqu'ils aiment mieux risquer de lui déplaire, que de manquer à l'avertir, quand ils le voient se précipiter dans l'abyme. N'est-ce pas lui témoigner un amour héroïque, que de s'exposer à l'animadversion des flatteurs du peuple, pour ne pas lui cacher la vérité ? Les flatteurs du peuple sont bie

autrement dangereux que les flatteurs des rois, parce qu'ils ne cajolent la multitude que pour la tyranniser ensuite, et la plonger dans tous les malheurs de l'anarchie. Qui ne sent qu'il vaut mieux avoir un tyran, que de les avoir par centaines ? Mais qui est-ce qui console le peuple dans ses peines ; qui le soulage dans ses misères ; qui le nourrit de la parole de Dieu ; qui le relève de ses chutes, quand il est dans le péché ; qui le fortifie par les sacremens ; qui le dispose au grand passage de l'éternité ; qui, dans toutes les circonstances de la vie, dans le choléra asiatique comme dans toutes les autres maladies contagieuses, depuis le berceau jusqu'à la mort, prend soin du peuple comme d'un enfant chéri ? Ne sont-ce pas ses pasteurs ? Que lui ont fait au contraire, et que lui feront ceux qui le flattent d'une souveraineté mensongère, sinon de le jeter dans la guerre civile et dans toutes les horreurs qui l'accompagnent ? Même pour les droits politiques du peuple, n'a-t-on pas vu les pasteurs unis au troupeau, quand celui-ci n'a demandé que des choses justes, et qu'il les a demandées convenablement ? Tout le clergé catholique ne marcha-t-il pas avec la population Canadienne, lorsqu'on s'opposa si efficacement à la fameuse union des deux Provinces du Canada ? N'a-t-il pas toujours demandé, comme le peuple, le maintien de sa religion, de ses lois, de sa langue et de ses coutumes ? Honte soit donc aux méchans, qui cherchent à séparer les brebis de leurs pasteurs !

" Oui," s'écrie la *Minerve*, avec ce ton de maître qui lui est si familier quand elle parle d'un supérieur, " l'évêque a émis dans le *Mandement* son opinion poli-" tique ; et il n'a recommandé l'obéissance qu'envers " l'exécutif, puisqu'il n'en saurait désigner d'autre par le " nom de *Prince*." Pauvre *Minerve !* assez ignorante ou étourdie pour ne pas s'apercevoir que, dans l'endroit indiqué, l'évêque ne parle pas en son propre nom ; qu'il cite simplement le texte de l'Apôtre, qui sans doute ne connaissait pas la distinction savante de l'Exécutif et de la Législature, lorsque tous les pouvoirs étaient concentrés dans l'Empereur Romain ; que, dans l'Ecriture, le mot *Prince* signifie la puissance qui a droit de commander, quelque soit le gouvernement établi, qu'il soit républicain ou monarchique ; que c'est à ce pouvoir constitué qu'il

faut obéir, sans se révolter contre lui et chercher à le renverser. Et d'ailleurs, selon notre Constitution, où est le gouvernement quand les Chambres ne sont pas assemblées? Où aller le chercher hors de l'Exécutif, lorsque chaque membre du Parlement est dans ses foyers, où il n'est pas plus Prince que le dernier de ses voisins?

Mais le *Vindicator* a adopté contre le *Mandement* une autre marche non moins ridicule, et plus blasphematoire contre le texte sacré. "Certes," dit-il doctement, "je suis de l'avis de St. Paul; et j'entends qu'on soit "soumis aux Puissances supérieures: mais c'est du peu- "ple que voulait parler ici l'Apôtre, parce que c'est le "peuple qui est la puissance au-dessus de tout." Et là-dessus, il ose approuver les meurtres horribles de l'infortuné Charles I et du bon Louis XVI; meurtres expiés durant tant d'années par un deuil national chez les peuples qui les ont soufferts; meurtres abhorrés par toutes les nations de l'univers, qu'elles fussent républicaines ou monarchiques; meurtres enfin que l'Eglise a toujours détestés, puisque dans le Concile général de Constance, elle a déclaré *hérétique* la proposition qui permet de tuer même un tyran, et à plus forte raison un prince légitime. Quel abus sacrilége de la parole de Dieu, en la tordant ainsi dans un sens évidemment contraire à celui qu'elle présente à tout homme qui sait lire! Car, quoique le *Docteur* du *Vindicator* ne soit pas assurement un *Docteur* de l'Eglise, il lit assez couramment pour voir au premier coup d'œil, que la puissance supérieure dont parle St. Paul est, non le peuple, à qui il n'attribue aucun pouvoir, mais le gouvernement établi de son temps à Rome, et tous les gouvernemens qui seraient constitués dans la suite des siècles: les mots *Roi*, *Prince*, répétés dans les passages cités au *Mandement*, ne peuvent laisser aucun doute sur ceux envers qui les Apôtres ordonnaient l'obéissance.

"Oh!" ajoute le *Vindicator*, "l'église est une mère "indulgente pour ses enfans; et le Pape a reconnu tous "les Gouvernemens sortis de la révolte, aussi bien que les "autres." Oui, Jésus-Christ a adapté à toutes les espèces de Gouvernements sa religion, qui devait s'étendre par

toute la terre, parce que tous les Gouvernemens sont bons quand ils fonctionnent pour le bien commun, et qu'ils n'ont rien de contraire au droit naturel ou divin. Ceux mêmes qui ont été le fruit d'un forfait deviennent légitimes, quand ils sont une fois solidement établis, et l'église est trop sage pour n'être pas toujours guidée par cette maxime salutaire, *Salus populi suprema lex esto.* Mais il ne s'ensuit pas qu'elle approuve les moyens séditieux par lesquels les gouvernemens ont été quelquefois changés : elle reconnaît les résultats de ces changemens quand ils sont accomplis, parce que d'autres changemens compromettraient à l'infini le salut de l'état ; mais elle n'a jamais accepté les principes malfaisans qui ont produit ces effets. Néanmoins, il n'y aura jamais qu'un mauvais cœur d'enfant, qui puisse dire avec le *Vindicator* : " Comme j'ai une bonne mère, facile " à pardonner mes fautes, j'en profiterai donc pour la " contrister davantage, et pour transgresser ses ordres plus " audacieusement."

" Mais," reprend le *Vindicator*, " les chrétiens de la " primitive église ne s'abstenaient de la révolte, que parce " qu'ils étaient trop faibles pour l'essayer." Fausseté insigne, refutée par Tertulien lui-même et par l'Encyclique du Pape. " Oui," disait aux Magistrats le célèbre Apologiste, " nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos " châteaux, vos bourgades, vos conseils, vos camps, vos " tribus, vos décuries, vos palais, le Sénat, le *Forum* ; nous " ne vous laissons que vos temples." (Apolog. Ch. 37.) Et qui oserait dire qu'une troupe de six mille six cents soldats aguerries, telle que la Légion Thébaine, n'aurait pu vendre bien chèrement sa vie, si elle eût voulu résister ? Au reste, on ne doit pas plus se fier à l'érudition du *Vindicator*, qu'à la citation vague qu'il fait de l'illustre Irlandais Burke, lorsqu'il le donne comme fauteur de la révolte ; tandis que ce grand homme emploie une partie de ses *Reflexions sur la Révolution Française* à pulvériser les trois propositions erronées du D. Prince : *que le peuple anglais a droit de choisir ceux qui le gouvernent, de les renvoyer pour mauvaise conduite, et de se faire un gouvernement à sa guise.*

Cette fausse citation me rappelle que le *Vindicator* a souvent prôné l'union du clergé d'Irlande avec ses ouailles sur les affaires politiques, et qu'il a surtout loué le Dr. McHale, archevêque de Tuam en Irlande, comme très-libéral sur ces matières. Or, voici ce qu'on lit dans le 2e. volume des *Catholic Evidences* du Dr. McHale, depuis page 79 jusqu'à 86. " L'église Catholique, cette avocate " de la paix et de l'ordre, ne sanctionnera jamais une doc- " trine qui, au lieu de donner quelque stabilité au gouver- " nement, boulverserait perpétuellement les plus fermes " monarchies de l'Europe. L'église donne à tout gouver- " nement établi le secours de la sanction divine : elle con- " damne sans équivoque la violence ou application de la " force physique de la part des sujets. Le succès le plus " splendide, qui pourrait couronner une rébellion, ne sau- " rait jamais justifier la transgression du devoir, par " laquelle ce succès est acquis. Les saints Papes Sym- " maque et Grégoire le Grand, en s'adresant aux Empe- " reurs, parlent du droit divin qui les a rendus tels. L'or- " dre de la société vient de Dieu : celui donc qui trouble " cet ordre, résiste à l'ordonnance du Tout-Puissant. " Il doit y avoir, dans chaque état, une autorité suprême " et absolue. Dans un pays libre, la monarchie peut être " limitée par la Constitution : il y a pourtant toujours dans " cet état une autorité absolue, à laquelle il est défendu " de résister ; et cette autorité réside dans le gouvernement, " y compris l'Exécutif et la Législature. Le balancement " des pouvoirs dans la Constitution ne peut jamais annuler " les obligations de l'obéissance. L'église est ennemie des " révolutions." Mais en voilà assez sur le prétendu libé ralisme de l'archevêque de Tuam.

Personne ne sera dupe de la fable inventée par la *Minerve* sur le voyage de l'évêque de Telmesse à Québec, entrepris, dit-elle, pour combiner le *Mandement* avec lord Gosford ; tandis qu'il est notoire que Sa Grandeur y est descendue pour la consécration du nouvel évêque de Charlotte-Town, qui était venu l'en prier. Il en est de même des autres calomnies contre le clergé, et particulièrement des vues intéressées qu'on lui prête en ce moment ; en sorte qu'il est parfaitement inutile d'insister là-dessus. Tout cela prouve seulement le mépris que ces

soi-disant catholiques cherchent à déverser sur leurs pasteurs, leur haine contre la religion qui ne saurait approuver leurs mouvemens révolutionnaires, et leur habitude de juger des autres par eux-mêmes, qui se sentent incapables d'agir autrement que dans des vues intéressées : mais aussi tout cela doit ouvrir les yeux à notre bon peuple, en lui montrant où veulent le mener ces hommes, puisqu'ils tâchent de l'enlever à sa religion avant de le soustraire à l'ordre civil ; parce qu'ils savent bien qu'ils rendront aisément traîtres à leur roi ceux qu'ils auront faits infidèles à leur Dieu. Quant à l'évêque qui, pendant plus de quinze ans, a gouverné, presque à ses seuls frais, le district de Montréal, il est visible que si l'intérêt temporel était son but, il aurait plus à perdre qu'à gagner en remplissant aujourd'hui son devoir comme évêque et comme citoyen : mais il attend d'autres récompenses que celles de ce monde. Tout ce qu'il m'a paru désirer ardemment est que le peuple chrétien, dans une matière si importante pour son salut éternel, ne se laisse point emporter à tout vent de doctrine, en fuyant la voix de ses pasteurs, et qu'il ne perde jamais de vue que, depuis la publication du *Mandement*, il n'y a plus moyen de se faire illusion ou de s'excuser sur la bonne foi, relativement au devoir d'un catholique à l'égard de la puissance séculière, parce que c'est un cas de conscience sur lequel l'église s'est prononcée clairement, comme elle a droit de le faire dès qu'il s'agit de la morale chrétienne, puisque tout ce qui concerne les bonnes mœurs est de son ressort, d'après l'institution de son divin fondateur.

UN PRÊTRE CANADIEN.

